



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 5987

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'application de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives. En effet il semblerait que le décret prévu par l'article 71 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

L'article 71 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives a créé au chapitre VIII au titre II du livre Ier du code de commerce (article L.128-1 à L.128-5 du code de commerce) un fichier national des interdits de gérer afin de lutter contre les fraudes, de prévenir la commission des infractions de non respect des condamnations pénales portant interdiction de gérer et de favoriser l'exécution des mesures d'interdiction de gérer prononcées par les juridictions judiciaires. Un avant-projet de décret d'application de cette loi a été établi par le ministère de la justice. L'avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés devra être recueilli préalablement à la saisine du Conseil d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5987

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5322

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1614